

Billets bidirectionnels avec barrière, série 133 (\$ CA) échéant le 12 septembre 2029, de BMO, liés à l'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR



Durée de 3,5 ans



**Participation à la hausse
de 103,00 %**



**Participation
bidirectionnelle
de 100,00 %***
* où niveau
barrière ≤ niveau
final < niveau initial



**Protection
éventuelle à
l'échéance
de 35 %**

Points saillants du placement

Les billets offerts aux termes du supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal. L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement amélioré lorsque le rendement final de l'actif de référence est positif et un rendement positif si le rendement final de l'actif de référence est négatif et égal ou supérieur au niveau barrière, protégeant ainsi les investisseurs contre tout rendement négatif supérieur au niveau barrière de l'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS entièrement protégé aux termes des billets.**

- **Participation à la hausse** : participation de 103,00 % (ou 1,03 fois le rendement de l'actif de référence) lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial
- **Participation bidirectionnelle** : participation de 100,00 % (soit 1,00 fois la valeur absolue du rendement négatif de l'actif de référence) lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière et inférieur au niveau initial.
- **Paiement maximal** : Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal sur les billets.
- **Protection barrière** : 35,00 %
- **Participation à la baisse** : 100,00 %, en dessous du niveau barrière

Portefeuille de référence

Actif de référence	Symbole
Indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR	SOLCS333

L'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Select Large Cap II Index TR (l'« indice sous-jacent »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 333 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice sous-jacent vise à suivre le rendement de 15 sociétés à forte capitalisation du marché boursier canadien. L'indice sous-jacent est un indice de rendement total brut qui reflète les variations des cours des titres qui le composent et le réinvestissement dans l'indice sous-jacent des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice sous-jacent, il est supposé que les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent sont réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice sous-jacent. La composition de l'indice sous-jacent est ajustée trimestriellement, normalement en février, mai, août et novembre, et peut également faire l'objet d'ajustements extraordinaires en conformité avec les règles du promoteur de l'indice. Le niveau de clôture le 30 janvier 2026 était de 7 044,93. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 4,73 % le 30 janvier 2026. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 1 168 points d'indice, soit 16,58 % du niveau de clôture le 30 janvier 2026.

Le 30 janvier 2026, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 4,00 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 14,03 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'actif de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l'actif de référence.

Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN7902	9 mars 2026	12 mars 2026	12 septembre 2029	2 000,00 \$ CA	3,50 \$ CA

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable de base applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable de base applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

www.bmonotes.com

Renseignements supplémentaires sur le placement

Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Actif de référence	Indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR (symbole : SOLCS333)
Monnaie des billets	Dollar canadien (\$ CA)
Capital déclaré	100,00 \$ CA par billet
Placement minimal	2 000,00 \$ CA (20 billets)
Date d'émission	Le ou vers le 12 mars 2026
Date d'évaluation finale	Le 5 septembre 2029, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 12 septembre 2029
Durée	Environ trois ans et demi (3,5 ans)
Participation à la hausse	Participation de 103,00 % (ou 1,03 fois le rendement final de l'actif de référence) lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial
Participation bidirectionnelle	Participation de 100,00 % (soit 1,00 fois la valeur absolue du rendement négatif de l'actif de référence) lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière et inférieur au niveau initial.
Niveau initial	Le niveau de clôture à la date d'émission
Niveau final	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale
Rendement de l'actif de référence	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{\text{niveau de clôture} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Rendement final de l'actif de référence	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
Niveau barrière	65,00 % du niveau initial
Participation à la baisse	100,00 %, en dessous du niveau barrière
Événement barrière	Surveillance à l'échéance uniquement

Paiement à l'échéance	À l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors : • Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau initial, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante : $= 100,00 \\$ CA \times [100,00 \% + participation \text{ à la hausse } \times rendement \text{ final de l'actif de référence}]$ $= 100,00 \\$ CA \times [100,00 \% + 103,00 \% \times rendement \text{ final de l'actif de référence}]$ • Si le niveau final est inférieur au niveau initial et égal ou supérieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante : $= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times - [rendement \text{ final de l'actif de référence}] \times participation \text{ bidirectionnelle})$ • Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : $= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times rendement \text{ final de l'actif de référence})$ Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.
Paiement maximal	Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal sur les billets.
Paiement minimal	1,00 \$ CA par billet
Information fiscale additionnelle	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance. Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance.
Code Fundserv	JHN7902
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux
Courtier	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Patrimoine Richardson Limitée, à titre de courtier indépendant
Marché secondaire/frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par nous à notre seul gré. La vente d'un billet à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet dans les 360 premiers jours après la date

d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié.

Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée :
0 et 90 jours	4,50 %
91 et 180 jours	3,30 %
181 et 270 jours	2,10 %
271 et 360 jours	1,10 %
Par la suite	Néant

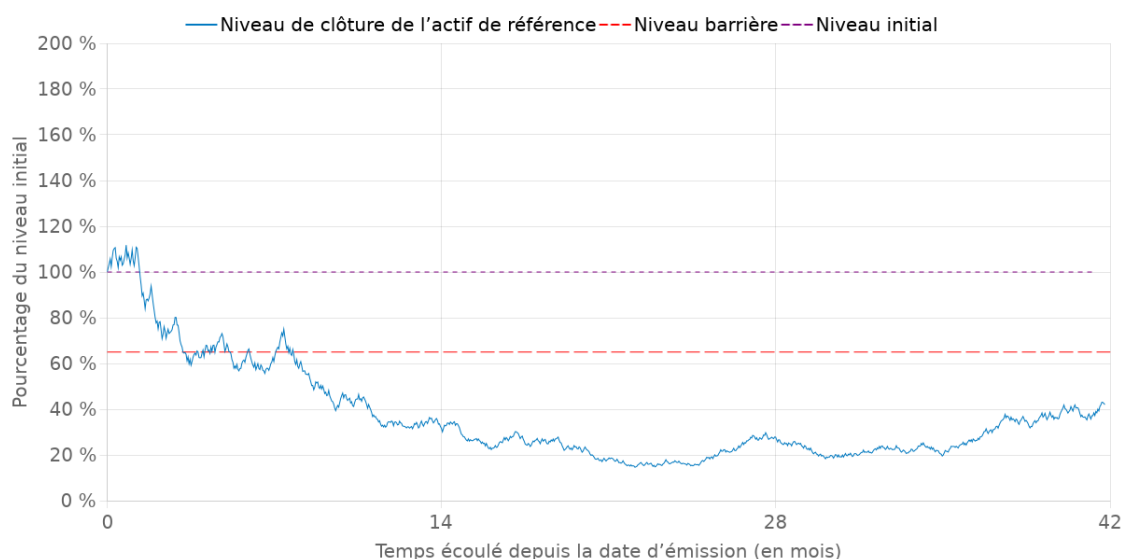
Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Caractéristiques des billets

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans trois scénarios différents. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à un indice de référence » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Niveau barrière	Participation à la baisse	Participation à la hausse	Participation bidirectionnelle
65,00 % du niveau initial	100,00 %, en dessous du niveau barrière	103,00 % lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial	100,00 % (de la valeur absolue du rendement négatif de l'actif de référence), lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau barrière et inférieur au niveau initial

Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)

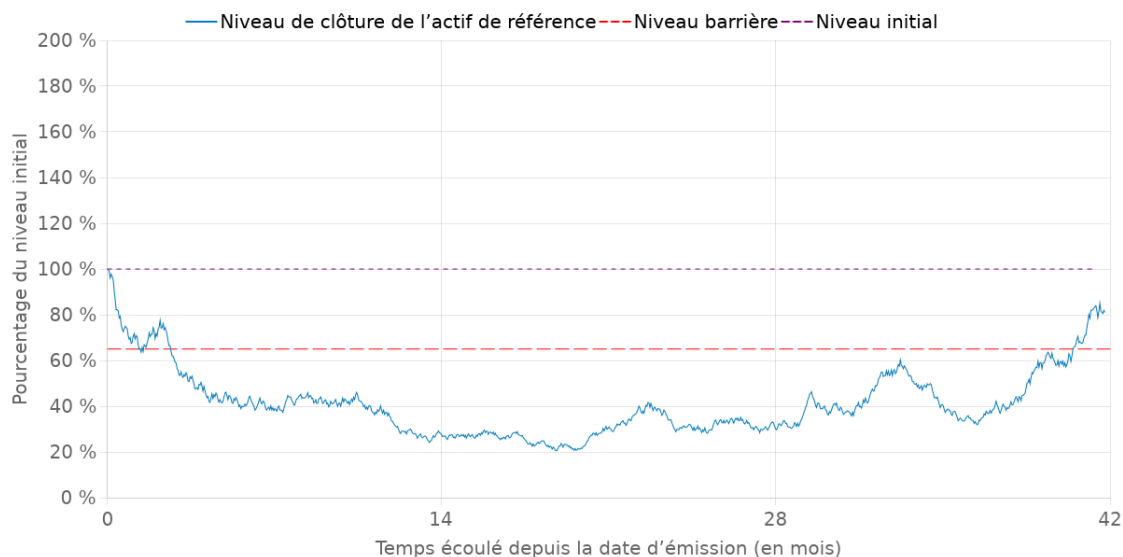


Dans cet exemple hypothétique, le niveau final se situe à 42,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -58,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 42,00 \$ CA par billet (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 21,92 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times \text{rendement final de l'actif de référence}) \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times -58,00 \%) \\
 &= 42,00 \$ \text{ CA}
 \end{aligned}$$

Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario de participation bidirectionnelle)

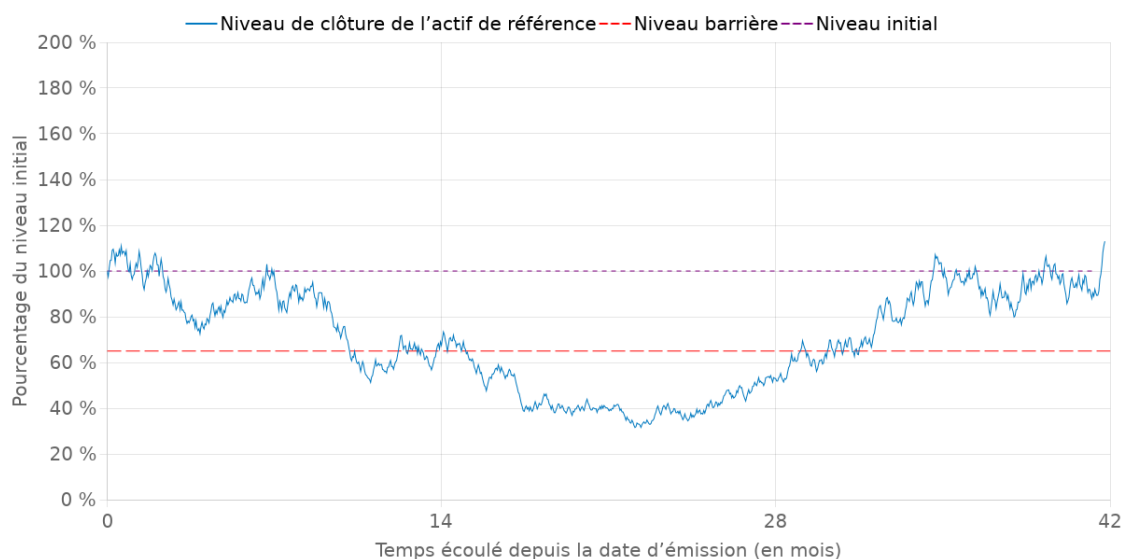


Dans cet exemple hypothétique, le niveau final se situe à 81,00 % du niveau initial, ce qui est entre le niveau barrière et le niveau initial; le rendement final de l'actif de référence est donc de $-19,00 \%$ et le paiement à l'échéance comprendra une participation bidirectionnelle dans la valeur absolue du rendement négatif de l'actif de référence. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 119,00 \$ CA par billet (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 5,09 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times - [\text{rendement final de l'actif de référence}] \times \text{participation bidirectionnelle}) \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times - [-19,00 \%) \times 100 \%) \\
 &= 119,00 \$ \text{ CA par billet}
 \end{aligned}$$

Exemple 3 : Paiement à l'échéance (scénario positif)



Dans cet exemple hypothétique, le niveau final se situe à 113,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau initial; le rendement final de l'actif de référence est donc de 13,00 % et le paiement à l'échéance comprendra une participation à la hausse dans l'actif de référence dans la mesure où son rendement dépasse le niveau initial. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 113,39 \$ CA par billet (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 3,65 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} \times [100,00 \% + \text{participation à la hausse} \times \text{rendement final de l'actif de référence}] \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} \times [100,00 \% + 103,00 \% \times 13,00 \text{ \%}] \\
 &= 113,39 \$ \text{ CA}
 \end{aligned}$$

Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque de Montréal daté du 29 mai 2025 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus visant les billets liés à la croissance daté du 29 mai 2025 (le « supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance ») et le supplément de fixation du prix n° 133 daté du 20 février 2026 (le « supplément de fixation du prix »), dans chaque cas dans sa version modifiée ou complétée.

Les sommes qui vous sont versées dépendront du rendement de l'actif de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets si le niveau final de l'actif de référence est inférieur à 65,00 % du niveau initial à la date d'évaluation finale. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance et le prospectus préalable de base et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Par conséquent, la Banque de Montréal est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance et « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets – Rang » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance.

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. Le placement et la vente de billets peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

L'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (UE) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'actif de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion. Aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.